

Suite aux mesures de décompensation entreprises par le gouvernement, le poids de la subvention sur le Budget de l'État a été considérablement allégé, la ramenant à son niveau d'avant 2007. La réforme de la Caisse de compensation a certainement été le projet phare du mandat du gouvernement Benkirane. Ceci lui a conféré un caractère particulièrement symbolique. Dans toute action gouvernementale, l'histoire ne retient que deux ou trois grandes réformes, celle-ci en a été certainement une. Et comme tout projet d'envergure, son impact sur l'économie marocaine a été irréversible. Aucun des gouvernements précédents n'a osé l'aborder, tant il est sensible. Politiquement parlant, la majorité actuelle avait plus à perdre qu'à gagner dans cette affaire. Réforme La compensation consiste à subventionner par l'État des produits pétroliers et certains produits de première nécessité, en vue de prémunir les populations et l'économie nationale de la volatilité des cours sur le marché international. L'objectif étant la protection du pouvoir d'achat des Marocains et le soutien de la compétitivité des entreprises. Son poids dans le budget a connu une forte augmentation passant de 0,9% du PIB en 2002 à 6,1% en 2011 (soit l'équivalent de tout le budget d'investissement qui était, pour la même année, de 6,2% du PIB). Son montant pour l'année 2013 devait atteindre 40 milliards de dirhams ; d'où l'urgence de sa réforme. Celle-ci, tel qu'envisagé par le gouvernement, a consisté en une levée progressive de la subvention, notamment sur les produits pétroliers. Les économies dégagées ont été réallouées dans des aides sociales aux couches les plus défavorisées et dans la poursuite de la réduction des déficits publics. L'idée initiale qui consistait à transformer le système de subvention directe et généralisée des produits «compensés» en un système d'aide directe (sous forme de distribution de revenus) et ciblée (destinée uniquement aux catégories défavorisées) a été écartée. L'objectif recherché par la réforme était double : • Soulager le Budget de l'État du montant de la compensation. • Introduire de l'équité dans un système profitant aux populations aisées qui devraient désormais payer le juste prix des produits actuellement subventionnés. Résultats Suite aux mesures de décompensation entreprises par le gouvernement, le poids de la subvention sur le budget de l'État a été considérablement allégé, la ramenant à son niveau d'avant 2007. Ainsi sur la base d'un cours moyen de pétrole brut de 55 \$/bbl, et d'un taux de change moyen du dollar de 9,76 DH/\$, la charge de compensation estimée au titre de la période janvier - septembre 2015 s'élèverait à près de 10,6 milliards de dirhams, dont 6,5 milliards de dirhams pour le gaz butane (hors appui à l'Office national de électricité et de l'eau potable - ONEE ). Entre octobre et décembre 2015 et sur la d'un cours moyen prévisionnel de pétrole brut de 61 \$/bbl, et d'un taux de change moyen du dollar de 9,5 DH/\$, la charge de compensation prévisionnelle au titre du dernier trimestre de 2015 s'établirait à près de 3,4 milliards de dirhams (dont 2,2 milliards de dirhams pour le gaz butane). Au terme de l'année 2015, les subventions coûteraient au Budget de l'État 14 milliards de dirhams (dont 8,7 milliards de dirhams pour le gaz butane). Le projet de loi de finances relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2016 prévoit une dotation totale pour la compensation de 15,5 milliards de dirhams. Ces crédits sont destinés d'une part, à soutenir les prix à la consommation du gaz butane, de la farine nationale de blé tendre et du sucre, et d'autre part, à financer les mesures d'accompagnement y compris l'appui à l'ONEE.